



Communiqué de presse

20 119 histoires à succès

Lucerne, le 23 février 2016. L'an dernier, les offices AI ont placé plus de 20 000 personnes atteintes dans leur santé sur le marché primaire du travail. Ce résultat dépasse celui de l'année précédente. Il vaut la peine d'intervenir à un stade précoce.

Si la réinsertion des rentiers représente un grand défi pour les offices AI, la réadaptation de personnes ne touchant pas encore de rente est un franc succès. La nouvelle enquête effectuée par la Conférence suisse des offices AI (COAI) auprès des 26 offices AI cantonaux le montre. L'an dernier, les efforts déployés par les employeurs et les offices AI ont permis à 20 119 personnes atteintes dans leur santé de conserver leur emploi ou d'en décrocher un nouveau. « Les offices AI ont ainsi légèrement dépassé le résultat de l'année précédente (19 578 placements) », souligne le président de la COAI Jean-Philippe Ruegger. « On voit que le travail d'intervention précoce des employeurs et des offices AI permet d'éviter l'octroi de rentes. De plus en plus d'employeurs sont prêts à donner une perspective de réinsertion professionnelle à des personnes atteintes dans leur santé. De nombreuses entreprises font la démonstration que l'impératif de rentabilité et l'engagement social ne sont pas antinomiques. C'est une bonne nouvelle. Ceci dit, il reste un travail de sensibilisation important à accomplir. Nous poursuivrons nos efforts », précise-t-il. Les offices AI mettent à disposition des employeurs qui le souhaitent l'aide nécessaire et des instruments efficaces. Sur les 20 119 personnes réadaptées l'an dernier, 10 570 sont des personnes qui ont été maintenues en emploi, 1791 des personnes qui ont transférées à un autre poste au sein de leur entreprise et 6984 des personnes qui ont été placées auprès d'un nouvel employeur. En revanche, le bilan est plus mitigé s'agissant des personnes qui ont bénéficié avec succès de l'aide au placement suite à la révision de leur rente (774). La statistique ne tient pas compte des personnes placées pour une formation ou un stage.

Quotas superflus

Les succès obtenus grâce à l'action conjointe des offices AI et des employeurs montrent que des quotas de personnes handicapées dans les entreprises sont superflus. Aux yeux de la COAI, les engagements effectués uniquement dans le but d'atteindre un certain quota ne constituent pas une bonne base pour des rapports de travail fructueux et durables. « La volonté générale des entreprises d'assumer leur responsabilité sociale est un facteur beaucoup plus important », dit Jean-Philippe Ruegger.

Exemples de réadaptation réussie sur www.coai.ch (> « Réadaptation professionnelle ») ou sur www.compasso.ch (portail d'information pour les employeurs).

La Conférence des offices AI (COAI) ; www.coai.ch

La COAI est une association faîtière regroupant les 26 offices AI des cantons, l'office AI de la Confédération pour les assurés résidant à l'étranger et l'établissement d'assurance-invalidité de la Principauté du Liechtenstein. Elle promeut les intérêts des offices AI, participe activement au développement de l'assurance-invalidité et veille à l'application uniforme du droit par le truchement de formations et d'échanges d'expériences. La COAI a été fondée en 1995. Elle revêt la forme d'une association depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle est financée par les contributions de ses membres.

Renseignements :

Suisse romande et Tessin :

- Jean-Philippe Ruegger, président de la COAI, directeur de l'Office de l'AI pour le canton de Vaud, téléphone : 021 925 24 00, jean-philippe.ruegger@vd.oai.ch

Suisse alémanique :

- Monika Dudle-Ammann, vice-présidente de la COAI, directrice de l'office AI NW, téléphone : 041 618 51 10, monika.dudle@aknw.ch